

## SEANCE DU 15 AVRIL 2009

Le quinze Avril deux mille neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

### ORDRE DU JOUR :

Vote des budgets primitifs 2009 (comptabilité M14 et M49).  
Questions diverses.

Etaient présents : Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, David FERNANDEZ, Marie-Sabine FOREST MUR, Stephen HAYTER, Etienne MERVOYER, Muriel PIQUES, Véronique SAUZEDE, Lise SIMON, Roland SIRE, Jérôme FERNANDEZ, Philippe NEUVILLE, Sandrine MATEO.

Excusé : FLANDIN Marc

#### I- Vote du budget primitif M49 (eau et assainissement) :

Marie Sabine FOREST MUR transmet à chaque membre du Conseil copie du budget primitif de la M49, établi par la commission des finances, réunie le 14 avril 2009, puis elle détaille les différents chapitres.

Monsieur le Maire intervient au fur et à mesure de l'exposé en expliquant notamment l'ensemble des travaux prévus pour 2009 et qui s'inscriront dans la partie investissement.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement à la somme de 84 575.33 € et en section d'investissement à la somme de 90 787.05 €.

Après discussions, le Conseil vote le budget primitif 2009 de la comptabilité M49 à l'unanimité.

#### II- Vote du budget primitif M14 :

Marie Sabine FOREST MUR transmet à chaque membre du Conseil copie du budget primitif de la M14, établi par la commission des finances, réunie le 14 avril 2009, puis elle détaille les différents chapitres.

Monsieur le Maire intervient au fur et à mesure de l'exposé et donne en détail les opérations d'investissement qui sont :

Plan de Sauvegarde : 8 491 €

Pont de Campagne : 1 304 €

Travaux bâtiment Agence Postale Communale (logement) : 10 000 €.

Achat maison MARIN/ GIRONES : 57 269 €.

Travaux du logement communal (ancienne maison MARIN) : 15 000 €.

Travaux d'éclairage public : 25 914 €.

Bornes d'incendie : 11 853 €.

Achat de matériel : 21 812 €.

Travaux de voirie : 125 454 €

Achat de terrains : 11 000 €.

Travaux d'éclairage public (Plan Face) : 155 000 €

Plan Local d'Urbanisme : 8 075 €

Travaux parking derrière le Foyer : 125 222 €

WC Publics : 30 000 €.

04  
Les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement à la somme de 559 876.60 € et en section d'investissement à la somme de 660 617.45 €.

S'agissant du projet concernant l'école maternelle, celui-ci n'est pas porté sur le budget 2009, mais le sera sur celui de 2010, car aucun travaux n'est possible cette année, vu les délais administratifs (obtention des subventions, mise en concurrence des architectes, permis de construire...).

Après discussions, le Conseil vote le budget primitif 2009 de la comptabilité M14 à l'unanimité.

a) Subventions :

David FERNANDEZ propose que le montant des subventions accordées aux associations Campenoises soit porté à 200 €.

Après délibération, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire liste les Associations Campenoises qui seront subventionnées à hauteur de 200 € :

- Les Canaillous
- La Gymnastique volontaire
- Le Souvenirs Français
- Les Mémoires de Campagne
- Les Amis de St Sébastien
- La Garbuste Campenoise
- La Pétanque Campenoise
- La Chorale « Le Chant des Vallées »
- Association communale de Chasse

Le CCAS sera subventionné à hauteur de 1 405 €

Le Comité des Fêtes sera subventionné à hauteur de 3000 €

La Coopérative Scolaire sera subventionnée à hauteur de 770 €

Les Associations suivantes, hors commune seront subventionnées de la façon suivante :

- Syndicat de soutien SNCF : 25 €
- Aude Claire : 100 €
- A.R.P.A. : 100 €
- Football Club Quillanais : 80 €
- Ecole de musique : 90 €
- ADPMHV Quillan : 90 €
- Association des Maires : 163 €
- F.N.A.T.H. : 80 €
- Artistes & chemins : 100 €

Le Président de la commission du CCAS présente au Conseil Municipal le budget primitif 2009.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement à la somme de 13 726.78 €.

Les membres de la commission du CCAS passent au vote et acceptent le budget primitif 2009 du CCAS à l'unanimité.

### **III- Délibération : Approbation des modifications des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Couiza.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Couiza a accepté par délibération en date du 5 Février 2009 la modification des statuts.

Dit que la modification des statuts ne sera acceptée que si elle est approuvée par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes déjà membres du Syndicat. Il donne lecture au Conseil des modifications statutaires proposées.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts du Collège de Couiza telle qu'elle lui est présentée.

### **Délibération : Achat de deux parcelles SNCF.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé de réaliser des travaux de voirie pour l'aménagement d'un parking.

A cette fin, la SNCF a été saisie le 17 Novembre 2008 sur un projet de cession par Réseau Ferré de France (RFF) à la commune, de deux terrains situés aux abords du passage à niveau n° 42 de la ligne de Carcassonne à Quillan.

Par lettre en date du 23 Janvier 2009 la société NEXITY, chargée de la gestion immobilière pour RFF, informe que les emprises AN n° 8 et AH n° 92 pourraient nous être cédées au prix de 8 000 €.

Elle précise également que les frais de clôture et de notaire liés à cette opération seront à la charge de la commune.

De même, il est demandé à la commune de mandater à ses frais un géomètre expert afin de faire procéder à l'établissement d'un plan de division préalable du document d'arpentage, afin de déterminer la superficie exacte de l'emprise à céder.

Le Conseil Municipal, Oû cet exposé et après en avoir délibéré,

**Approuve** l'achat des deux parcelles SNCF pour un montant de 8 000 €, frais de notaire et de clôture à la charge de la commune.

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer et signer tous les actes liés à l'achat de ces deux terrains.

### **IV- Question diverses :**

#### **b) Embauche d'un personnel technique :**

Au vu du volume particulièrement important des travaux à effectuer sur la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'embaucher un nouveau personnel.

Après avoir examiné l'ensemble des CV qu'il détient, le Maire propose la candidature de Michel IGLESIAS. Celle-ci est retenue à l'unanimité.

Ce dernier débutera le 04 mai 2009 dans le cadre d'un Contrat Emploi Aidé (CAE) d'une durée 6 mois renouvelable jusqu'à 2 ans maximum, subventionné à 90%, sur la base de 30 heures hebdomadaires.

#### **c) Bulletin n° 3, lien Campenois :**

Monsieur le Maire précise que le prochain numéro du lien Campenois devra être édité pour début juillet. Il souhaite que la commission communication s'engage dans la préparation de la maquette au plus tôt.

#### **d) Luminaires de Noël :**

Monsieur le Maire informe le Conseil des propositions reçues concernant l'achat de quatre luminaires de Noël auprès de la société Blachère, leader européen en la matière, pour un montant TTC de 3875,10 euros.

Le Conseil, à l'unanimité donne son accord pour l'achat des luminaires.

e) Questions diverses :

Lise SIMON demande que soit effectué l'achat d'engrais bio à diffusion lente.

Philippe NEUVILLE fait part de la demande de la famille LECOQ, pour que soit placée une vasque fleurie à l'entrée de la Rue Antonin Izard, afin d'empêcher le stationnement gênant et récurrent d'un véhicule.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire



A collection of handwritten signatures in black ink. At the top left, there is a large, stylized signature. Below it, there are several smaller signatures, some of which are partially obscured or written over. One signature clearly shows the name 'Riquis'. Another signature on the left side appears to be 'André'. The signatures are scattered across the lower-left portion of the page.



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of vertical, wavy lines, positioned to the right of the 'Le Maire' label.